

Comment faire face à l'urgence ? Point sur les dispositifs phares

CR DLA Financement

FRANCEACTIVE

Les entrepreneurs engagés



Avec le soutien de :



La boîte à outil CR DLA financement

Les + de la boîte à outil

- > Une réponse aux besoins de rationalisation et de centralisation des informations
- > Une mise à jour régulière (1 à 2x par semaine)
- > état des lieux des dispositifs mis en place par toutes les régions
- > Un ciblage global (ESS, entreprises sociales, TPE, etc)

Ce qui est traité dans la boîte à outil

- > Les mesures fiscales et sociales
- > Les financements (aides et autres financements) y compris ceux des régions
- > Les acteurs de l'accompagnement;
- > La mobilisation des acteurs au service de la solidarité

Comment y accéder ?

RDV sur :

<https://www.franceactive.org/actualites/entrepreneurs-toutes-les-solutions-pour-faire-face-ensemble/>

Une présentation axée sur la trésorerie

Résultats de l'enquête du Mouvement Associatif, MDA et R&S

Inquiétude quant à l'impact de la crise sur les modèles économiques même s'il est encore trop tôt pour en voir les effets immédiats.

Les besoins portent principalement sur des aspects financiers (avance de trésorerie, optimisation de la trésorerie en réduisant ou reportant les charges fixes) et juridiques.



AU PROGRAMME

1

— v —

**Les mesures qui visent à
optimiser sa trésorerie**

2

— v —

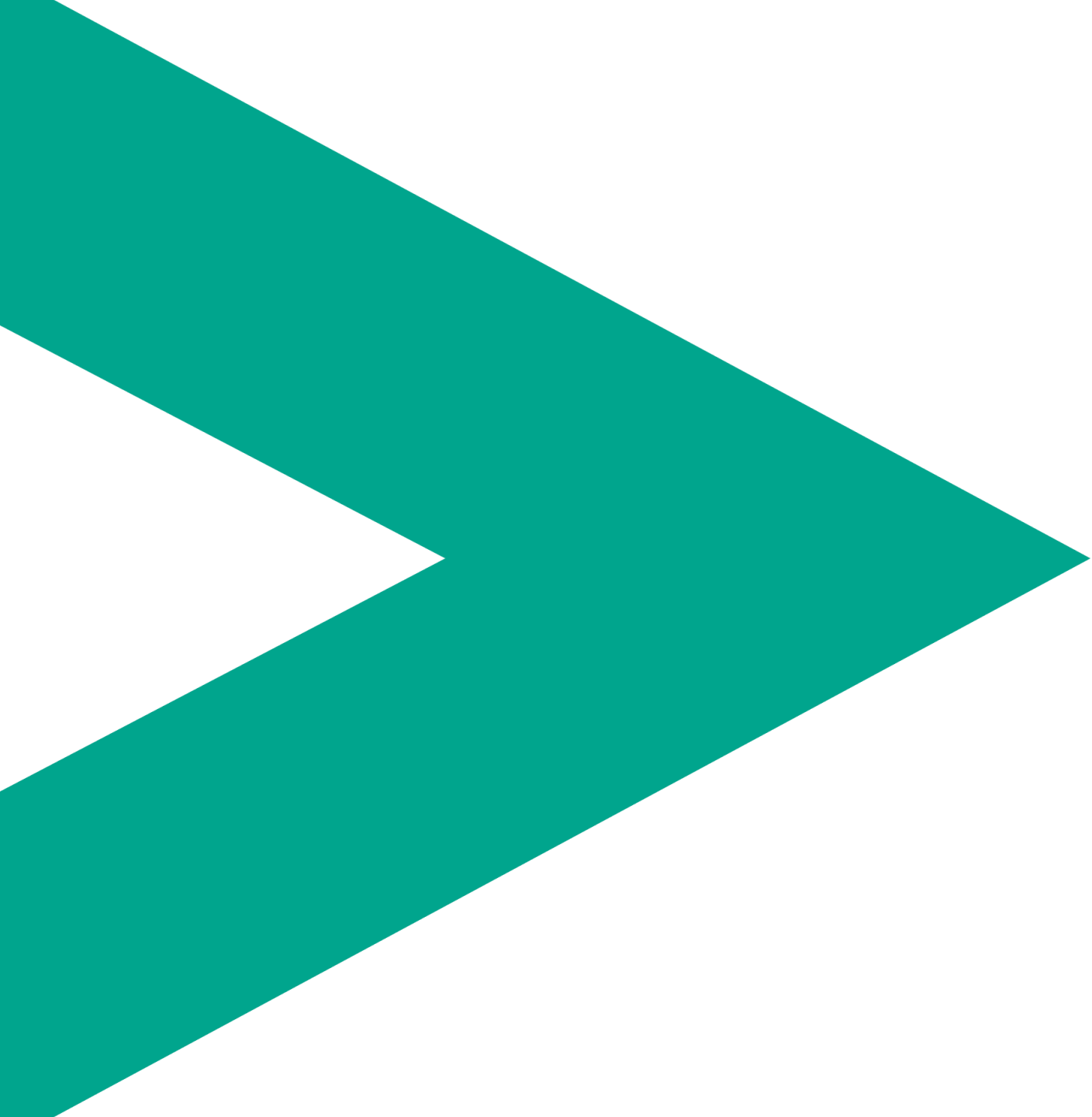
Les financements

3

— v —

**Accompagner les structures
en temps de crise**





Les mesures qui visent à optimiser sa trésorerie

Accélérer ses encaissements

Réduire ou ralentir le décaissements des
charges fixes

Rappel : optimiser sa trésorerie en temps de crise.

L'enjeux : faire face à court terme

Les leviers d'action :

- > Reporter ou réduire ses charges fixes
- > Accélérer ses encaissements

>>> *en complément, s'appuyer sur des outils de gestion de trésorerie*

Pour plus de détails, référez vous au guide « Je redresse la barre » disponible sur le site de France Active ou dans Enée ressources

Principaux leviers pour accélérer les encaissements

La démarche

- > Les délais de versement des subventions :
 - > Sur les subventions aux lauréats du programme Pionniers French impact et aux partenaires associatifs (CDC) ;
 - > Sur les primes du PIA gérées par BPI;
 - > Solliciter également les CT (ex Bretagne avec le versement accéléré de subventions)
- > Les crédits d'impôt au titre de 2019 : CICE et/ou CIR
- > La commande publique :
 - > l'autorisation d'un versement d'avances supérieur à 60% du montant du marché ou du bon de commande;
 - > Accélération du paiement des prestations dans certaines régions (IDF par exemple)

Sur le paiements des clients : les autres entreprises seront surement en difficulté elles aussi !

Le médiateur des entreprises peut être mobilisé y compris pour les acteurs publics



Retarder ou réduire le décaissement des charges fixes : le cas de l'activité partielle

Quoi ?

- > Versement aux salariés une indemnité à hauteur de 70% du salaire brut (minimum) soit environ 84% du salaire net, n'était auparavant pris en charge par l'Etat qu'à hauteur du Smic. Pour les salariés rémunérés au-dessous du Smic (salariés à temps partiel, apprentis), l'indemnité couvre 100% du salaire.
- > **Pour le cas de l'IAE** : les aides au poste sont maintenues pour les heures effectivement travaillées (sur site ou en télétravail) des salariés couverts par l'aide au poste.

Pour qui?

- > Tout employé y compris les employées à domicile, les assistantes maternelles et les salariés au forfait. Sont exclus les indépendants, y compris les microentrepreneurs ;
- > Conditions : secteur de l'arrêté de fermeture et/ou réduction ou suspension d'activité et/ou impossibilité de recourir au télétravail ou de respecter les normes de sécurité

Comment ?

- > La procédure est la suivante : à l'échéance habituelle de la paie, l'employeur verse au salarié une indemnité égale à 70% de leur rémunération brute. Puis l'employeur adresse sa demande d'indemnisation (salariés concernés, nombre d'heures chômées par salarié).

Retarder ou réduire le décaissement des charges fixes : les congés et la formation

- > **Arrêt de travail maladie, garde d'enfant ou personnes vulnérables** (plus de condition d'ancienneté, plus de délais de carence) ;
- > **Un autre dispositif est le FNE Formation**, qui permet aux entreprises, en cas de baisse prolongée d'activité, d'investir dans la formation de ses salarié.e.s. L'Etat prend en charge entre 50 et 70% du coût.

Retarder ou réduire le décaissement des charges fixes : les autres leviers

Les impôts et les cotisations sociales

- Possibilité de demander au service des impôts & à l'URSSAF le report sans pénalité du règlement de leurs prochaines échéances d'impôts directs (acompte d'impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires) et de cotisation sociale.
- Dans les situations les plus difficiles, des remises d'impôts directs peuvent être accordées dans le cadre d'un examen individualisé (voir www.impots.gouv.fr/portail/node/13465) ;
- **Zoom culture** : reports ou des annulations d'opérations d'encaissement et de recouvrement de taxe (centres sectoriels)

Les échéances de prêts et avances

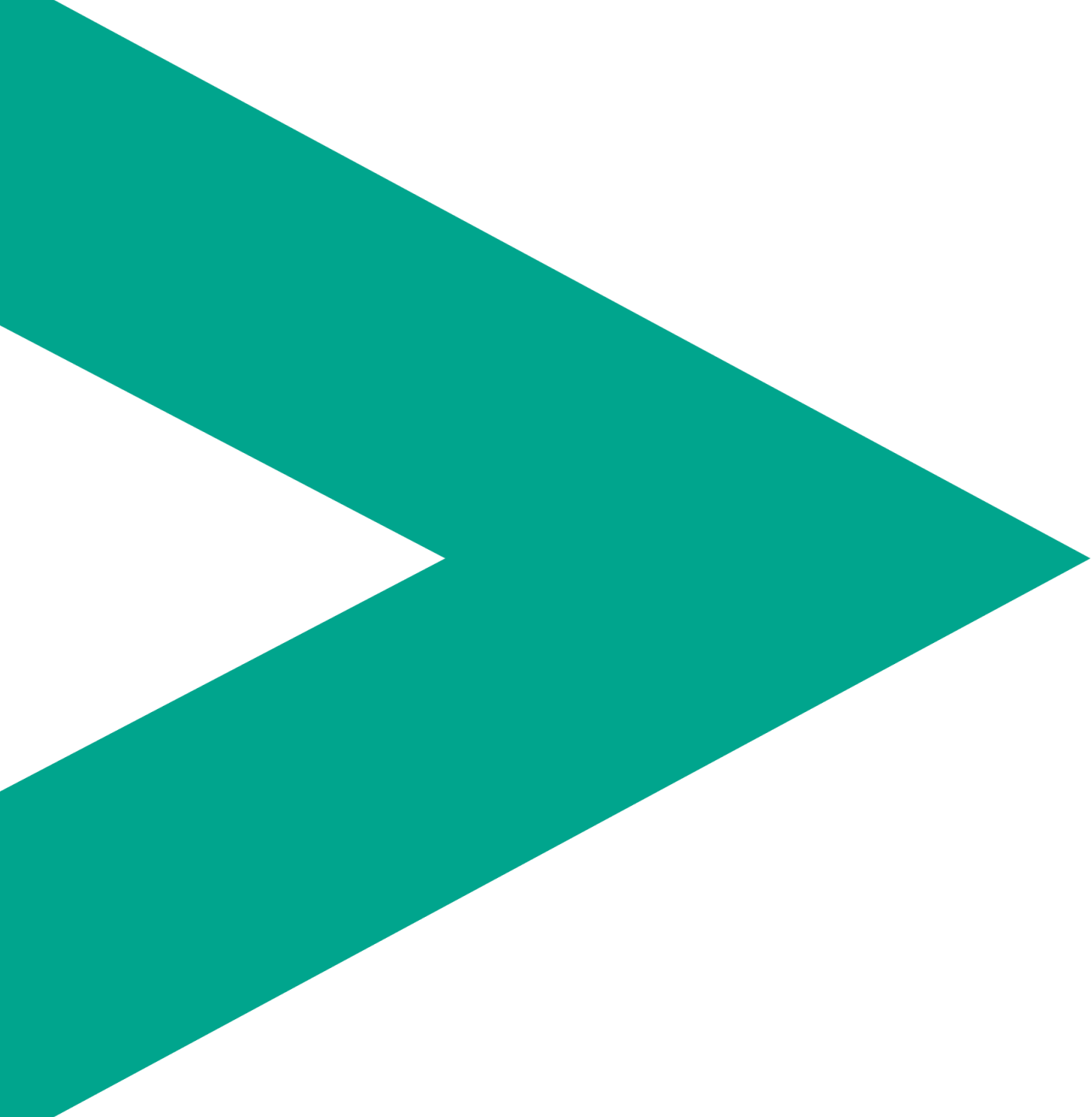
- Moratoire des paiements sur plusieurs mois au cas par cas ou sur demande (réseaux bancaires, BPI, CDC, PTZ, FA IF, Adie, financement participatif...);
- Le médiateur du crédit peut vous aider dans cette démarche;
- Les CT ou les organismes publics prévoient généralement des moratoires sur le remboursement des avances faites

Les fournisseurs

- Pas le levier le plus intéressant compte tenu du contexte
- Possibilité de trouver plus facilement des arrangements avec le médiateur des entreprises

Autres charges fixes (eau, gaz, électricité, loyer, assurance)

- En cas de difficulté, absence de pénalité, suspension de l'exécution du contrat du côté du fournisseur (pour les plus petites entreprises impactées par la crise)
- Les CT prévoient généralement une suspension des loyers en cas d'occupation de leur locaux



Les financements

Financement de trésorerie

Financement de l'exploitation

Financer sa trésorerie.

Peu de financement pour le secteur ESS

L'exemple du Prêt garantie par l'Etat (PGE)

Pour toute personnes morales y compris **les associations ayant une activité économique** de moins de 10M d'euros de CA et **ne présentant pas de difficultés structurelles**.

Montant du prêt inférieur à 25% du chiffre d'affaires ou deux ans de masses salariales pour les entreprises innovantes ou en création.

Calcul du « chiffre d'affaire » pour les associations : Total des ressources de l'association – (dons des personnes morales de droit privé + subventions d'exploitation + subventions d'équipement + subventions d'équilibre).



De fait, beaucoup de structures ESS exclues

Financer sa trésorerie.

Une offre ESS en train de se construire : zoom France Active

Lancement du prêt Relève Solidaire

- > Prêt **sans intérêts**
- > **Jusqu'à 100 k€**
- > Objectif : reconstituer la trésorerie, combler la perte non couverte par des aides exceptionnelles et préparer la relance de l'activité.
- > Durée de **12 à 18 mois**.
- > Remboursement **in fine**. Possibilités :
 - de remboursement anticipé,
 - de rééchelonnement sur une durée de 12 à 18 mois supplémentaires,
 - de refinancement dans le cadre d'un nouveau tour de table.
- > Recherche systématique d'un **effet levier** maximal.
- > Mise en place d'un **comité de partenaires Relève Solidaire**.

Avec le soutien de la
Banque des Territoires



des Régions
de partenaires privés

Financer sa trésorerie.

Une offre ESS en train de se construire : autres dispositifs

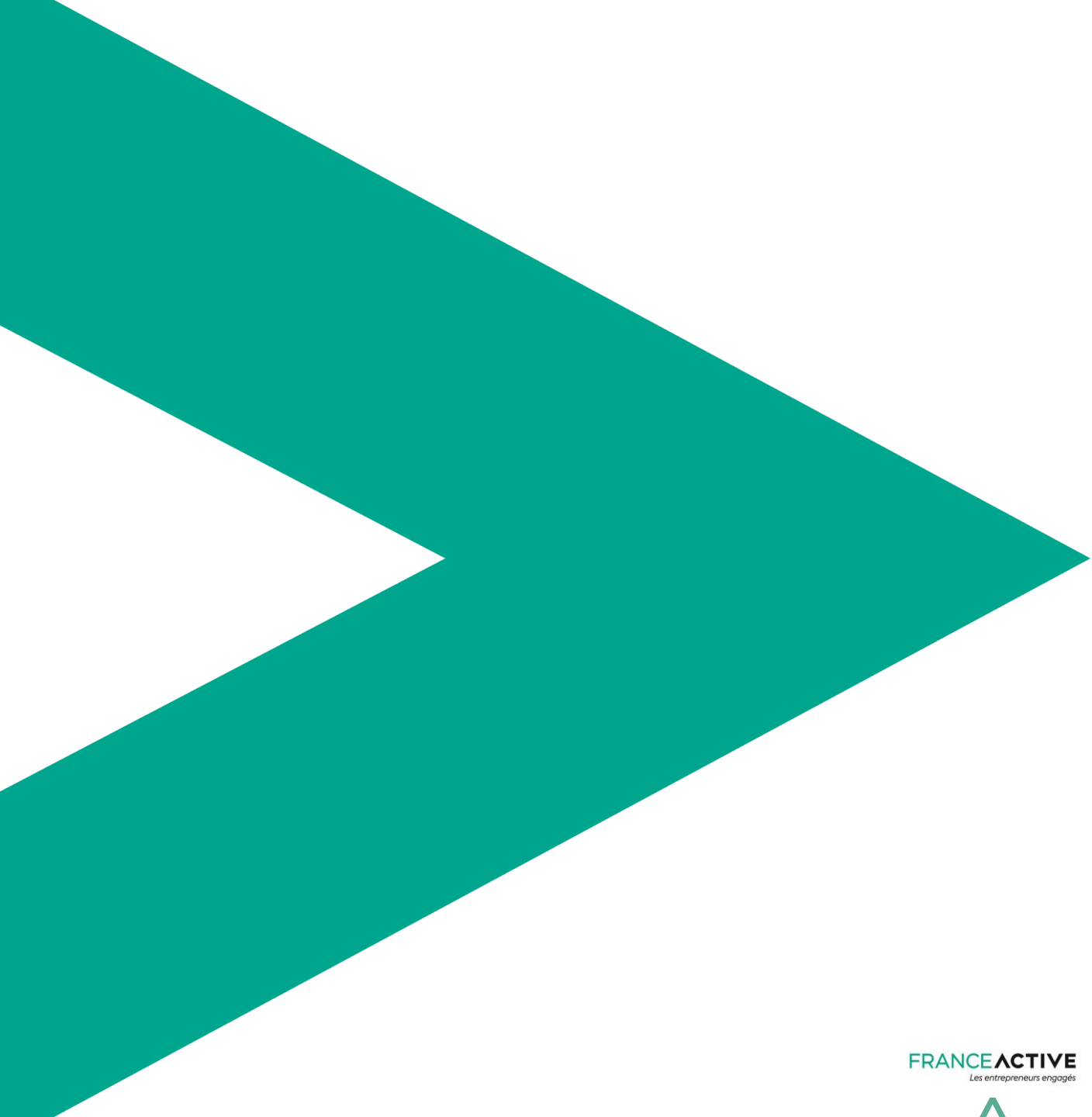
- > **France Active dans les régions :**
 - > **Dispositif CARE en Centre Val de Loire :** Contrat d'apport associatif rebond → 30 k max, tx zéro + accompagnement
 - > **Pays de la Loire :** avance de versement de subvention ;
- > **Les partenaires :** le réseau de SCOP/SCIC → prêt participatif sur 18 mois
- > **Financeurs participatifs :** simplifications et bonifications des conditions de prêt notamment (MiMOSA, PretUp);

Les aides

- > **Fonds de solidarité** : toute entreprise de moins de 1 M€ de chiffre d'affaires touchée par la crise (fermeture ou perte de 50% de CA sur un an). Versement d'une indemnisation forfaitaire de 1 500 € par mois aux entrepreneurs (+ en région 2 000 euros en grosse difficulté). Uniquement pour les associations exerçant une activité économique.

- > **Pour l'ESS au national** :
 - > Le maintien des subventions pour les postes Fonjep
 - > Les aides exceptionnelles de la CAF pour les crèches et maintenant les Centres Sociaux
 - > Les aides pour le secteur culturel ;
 - > FDI pour les acteurs de l'inclusion ? Autre ?

- > **Aides régionales fléchées sur l'ESS** :
 - > Ex 1 Bretagne : Création d'un fonds exceptionnel pour la vie associative de 5 M€ pour soutenir les structures.
 - > Ex 2 Nouvelle Aquitaine : Création d'un fonds de soutien régional de 5 M€ minimum pour les associations en subvention directe (sport, culture, ESS) de moins de 50 salariés
 - > Mais aussi en IDF & en Pays de la Loire



Accompagner les structures en temps de crise

Les ressources

L'accompagnement

Les ressources

Mise à disposition de ressources ...

- > Droit du travail : Ministère du travail (fiches sectorielles, FAQ)
- > Pour les structures ESS (HCESS, Mouvement Associatif, Avise, RTES)
- > Gouvernance, gestion financière, générosité : IDAF, SIPAREX, FINACOOOP, France Digital
- > Usage du numérique : PANA, Solidatech,...

Par secteur

- > Inclusion (FAQ employeurs inclusifs, cellule de crise FEI & UNEA, FAQ juridique COORACE);
 - > **NB : prochaine visio du CR DLA IAE vendredi prochain**
- > Culture (FAQ du ministère de la culture, OPALE et UFISC)
- > Tourisme (UNAT)
- > Santé (UNIOPSS)

Ne pas oublier : le guide « Je redresse la barre » sur le site de France Active & la boîte à outil

Mobiliser les accompagnements

Mobilisation des compétences

- > Mobilisation des compétences bénévoles sur bénévolat.fr
- > Administrateur judiciaire sur les procédures (mandat ad hoc, redressement, etc)
- > Médiateurs du crédit et des entreprises pour gérer les relations banques et celles avec les entreprises y compris les pouvoirs publics

Les autres dispositifs :

- > DASESS, SOS, FAR (dédié ESS) → quelques questions sur les moyens alloués & sur le ciblage ;
- > Cas du Centre val de Loire avec le dispositif CARE

>>> Enjeux à bien identifier la nature des difficulté (structurelles vs conjoncturelles (crise sanitaire))

Questions

- > **Qu'en est il chez vous ?**
- > **Quels besoins sur de l'outillage ? Diag flash ? Plan de trésorerie en période de crise ? Autre ?**

MERCI



FRANCE ACTIVE

Tour Cityscop - 3, Rue Franklin,
93100 Montreuil

Tel : 01.53.24.26.26

www.franceactive.org

